

## DARGIE FAUX ET VÉRITÉS

## Racontez-nous vos vacances insolites !

Vous passez cet été des vacances originales ou insolites, en Béarn ou à l'autre bout du monde, seul ou en famille, pour le plaisir ou pour aider les autres ? Racontez-nous votre choix, votre séjour ou votre aventure : les meilleurs témoignages seront publiés. Envoyez-nous vos histoires de vacances sur redaction-pp@pyrenees.com.

## PAU

## 37 000 euros d'escroqueries

Il ouvrait des comptes bancaires avec de faux papiers d'identité et il endossait des chèques volés. C'était entre juin et août 2004. Il a escroqué des agences bancaires à Montauban, Orthez, Billère et Pau. Le montant de l'escroquerie s'élève à 37 000 euros. Ce ressortissant zairois, âgé de 31 ans, opérait en bande mais il fut le seul à se faire pincer. Il s'est vu infliger un an de prison. Un jugement par défaut qui avait été prononcé par le tribunal de grande instance le 29 octobre 2009. Il vient d'être arrêté à Béthune et sera transféré à Pau où il purgera sa peine. ■

## SARRANCE

## Une voiture dans le ruisseau

Deux personnes, légèrement blessées, ont été évacuées hier en fin de matinée vers le centre hospitalier d'Oloron, après que leur voiture est sortie de la route pour tomber dans un ruisseau, au niveau du lieu-dit Bosdapous, à Sarrance. Treize pompiers des centres de secours d'Oloron et Bedous sont intervenus pour secourir les deux occupants de la voiture - qui étaient parvenus à remonter d'eux-mêmes sur la route - et pour remonter le véhicule sur la chaussée. ■

OLORON S<sup>T</sup>-MARIE

## Fuite de gaz rue Jean-Moulin

Hier matin, sur les coups de 10 heures, une fuite de gaz sur une canalisation a nécessité la mise en place par les gendarmes d'un périmètre de sécurité, rue Jean-Moulin. Les pompiers d'Oloron se sont rendus sur place ainsi qu'une équipe de GDF venue rapidement ressouder la canalisation endommagée. ■

# « Qu'y a-t-il de plus urgent que la santé publique ? »

**MAZÈRES-LEZONS** Monique Sémavoine rappelle que les caravanes des évangélistes sont installées sur un périmètre protégé pour le captage de l'eau potable. Elle exige leur départ.

Hier soir, Monique Sémavoine, maire de Mazères-Lezons, ne cachait pas son dépit alors qu'une quarantaine de caravanes arrivées dimanche continuaient d'occuper le terrain de foot communal. L'élué était le soir même revenue de vacances à l'annonce du débarquement des évangélistes sur ses terres pour tenter de mettre fin à cette « occupation sauvage ».

« Leur représentant m'a alors menti », lâche-t-elle. « Il m'a donné une fausse identité et il m'a dit qu'il n'y avait pas d'aire pour les accueillir sur Pau, ce qui est faux ! » Monique Sémavoine a aussitôt pris contact avec la préfecture : « Nous sommes en effet dans un cas très particulier : le terrain occupé est au cœur du périmètre protégé des champs captants d'eau potable. Il y a des consignes sanitaires strictes. Nous ne pouvons que tondre et arroser ce terrain. Nous ne pouvons pas y mettre d'engrais, par exemple ».

## Deux aires sur l'agglomération

Sensible à « l'inquiétude de [ses] administrés », la maire voulait engager une procédure d'expulsion classique devant le tribunal administratif, mais, face au caractère exceptionnel de la situation, elle a alors opté, « sur les conseils de la préfecture », pour une autre procédure d'urgence : saisir le préfet pour qu'il mette en demeure les occupants du terrain de quitter les lieux. Le représentant de l'État peut en effet décider de cette mise en demeure si le stationnement illégal est de nature



Monique Sémavoine, maire de Mazères : « Dès que cela sera possible, l'État ne devra pas rater cette occasion unique de montrer que la loi s'applique à tous ». © ARCHIVES PP

## LEZONS

## Le préfet agit « dans les règles de l'art »

L'arrêté de mise en demeure a été signé par le préfet dès lundi. « Il faut ensuite un délai pour que cette mise en demeure soit faite dans les règles de l'art », souligne-t-on à la préfecture. Le préfet peut certes procéder à l'évacuation des caravanes par la force publique si sa mise en demeure reste sans effet dans le délai fixé, mais il doit respecter ce délai qui, selon la préfecture, « n'était pas expiré » hier soir. Il ne faut par ailleurs pas oublier que les occupants illégaux peuvent engager un recours contre la mise en demeure devant le tribunal administratif... et que cette procédure suspend toute éventuelle évacuation,

à porter atteinte à la salubrité ou la sécurité publiques.

Monique Sémavoine a donc retrouvé pour cela les arrêtés municipal et préfectoral interdisant l'installation des caravanes sur le terrain communal. Elle est allée lundi midi à la préfecture pour demander en préfecture. « L'arrêté en demeure a été signé lundi soir par le préfet et rapidement notifiée aux responsables de la communauté. Et depuis, rien ». Car la loi impose des délais. L'élué le sait et ronge son frein : « Dès que cela sera possible, l'État ne devra pas rater cette occasion unique de montrer que la loi s'applique à tous. Qu'y a-t-il de plus urgent que la santé publique, que la protection d'une nappe qui alimente l'agglomération paloise ? »

Monique Sémavoine conteste aussi l'argument avancé par les évangélistes, qui justifient l'invasion du terrain de foot par le manque d'aire d'accueil « grand passage » sur l'agglomération paloise. « Il y en a deux ! », assure-t-elle. « Cette communauté devait d'ailleurs s'installer sur l'une d'elle, près de l'hippodrome. C'est l'aire Latelize. L'autre est située sur la rocade de contournement, près de Total. Le premier terrain est mis à la disposition de la communauté d'agglomération (chargée du dossier des grands passages) par la ville de Pau, le second par le conseil général. Ces aires sont parfaitement adaptées à l'accueil de ces communautés. Celles-ci refusent de s'y installer pour de faux prétextes. C'est à chaque fois pareil. Et ce n'est plus acceptable. »

■ BRUNO ROBALY

## Elle était décédée depuis une semaine

**PAU** Le corps sans vie d'une sexagénaire a été découvert à son domicile rue du XIV juillet hier matin. Elle était décédée depuis une semaine.

Dans le milieu de Léo Lagrange qu'elle fréquentait, on l'appelait familièrement Dany. Son corps sans vie a été découvert hier matin dans son appartement au 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble rue du XIV juillet. Depuis plus d'une semaine, Dany ne donnait plus signe de vie. Un silence qui a fini par inquiéter un de ses amis qui a laissé un mot sur sa porte, petit mot qui bien sûr est resté sans réponse. Puis il y a eu cette dame très âgée, qui est venue dans le quartier et s'est adressée à la boulangère installée au pied

de l'immeuble où vivait la défunte : « Elle était accompagnée d'une jeune fille. Elle avait l'air bouleversée. Depuis 1996, Dany allait faire une fois par semaine des travaux ménagers quartier Trespoey, et c'était la première fois qu'elle ne se présentait pas. Elle voulait savoir où elle habitait précisément pour aller frapper à sa porte », raconte la commerçante. Elle-même ne s'est pas étonnée de ne pas la voir : « Elle n'était pas cliente, je l'apercevais de temps à autre », précise-t-elle.

Le patron de la petite épicerie située en face de l'immeuble la connaissait de vue depuis une quinzaine d'années : « Elle venait acheter une bricole de temps en temps. Je ne l'avais pas vue depuis au moins trois semaines. Je savais que sa fille vivait à

Bordeaux. On échangeait quelques mots. Comme elle-même avait été commerçante, elle me demandait si ça marchait bien », se souvient le commerçant.

## Une retraitée dynamique

Il y a plus de huit ans, Dany avait adhéré à Léo Lagrange. Elle était plus qu'une simple adhérente. Elle s'investissait beaucoup dans cette association qu'elle considérait comme « sa seconde famille », indique une de ses amies. Retraitée hyperactive, le sourire toujours accroché aux lèvres, très dynamique, Dany participait à de nombreuses activités. Tous les mardis elle faisait une sortie, comme ce fut le cas le 13 juillet. Elle s'était inscrite pour une sortie cultu-

relle qui devait avoir lieu le samedi : « Elle n'est pas venue. Nous nous sommes étonnés de ne pas la voir. Ce n'était pas dans ses habitudes. Elle était très respectueuse lorsqu'elle prenait un engagement. » Ses amis du club Léo Lagrange, inquiets, ont tenté de la joindre sur son téléphone portable et sur son fixe.

Dimanche, ils se sont rendus chez elle et se sont heurtés au silence et à une porte close. Le lundi, toujours sans nouvelle de Dany et au comble de l'inquiétude, ils ont alerté les secours. La sexagénaire est décédée dans son sommeil, d'une mort naturelle comme on dit. « Dany marquait la mémoire de Léo Lagrange », affirme tous ses amis bouleversés par sa disparition brutale. ■ EVELYNE LAHANA